

CONSEIL COMMUNAL DU 13 FEVRIER 2023

NOTE DE SYNTHÈSE

Séance publique

1. DIRECTION GENERALE - Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022.

2. DIRECTION GÉNÉRALE - Collaboration avec La Conciliation Éthique – Prolongation – Approbation

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le renouvellement de la proposition formulée par la Zone de Police des Hauts-Pays de la collaboration avec l'ASBL la Conciliation Éthique pour une période de 6 mois.

3. DIRECTION GENERALE - Règlement Général de Police pour la Zone des Hauts-Pays - Modification du Livre I et création d'un Livre III – Approbation

Le présent règlement permet aux communes de la Zone de police des HAUTS-PAYS de lutter plus rapidement et plus efficacement contre la petite criminalité, contre certains troubles à la propreté, à la salubrité, à la sécurité et à la tranquillité publiques ou contre les dérangements publics sur leur territoire.

Ce règlement instaure le système des sanctions administratives qui répond de manière adéquate à la problématique ici posée.

Ces dispositions permettront, à chacune des communes de la Zone, de réduire le sentiment d'impunité qui peut être présent chez le citoyen, les services de police, l'auteur ou la victime d'une infraction.

En effet, la procédure liée aux sanctions administratives est relativement rapide : dans les 6 mois à compter du constat des faits, la sanction doit être imposée.

Le contrevenant subira donc une réponse beaucoup plus rapide aux faits qu'il aura commis en infraction au présent règlement.

La loi prévoit quatre types de sanctions administratives :

- l'amende administrative d'un maximum de 350€ ;
- la suspension administrative d'une autorisation ou permission délivrée par la commune ;
- le retrait administratif d'une autorisation ou permission délivrée par la commune ;
- la fermeture administrative d'un établissement à titre temporaire ou définitif.

Ces nouvelles dispositions devraient conduire à une réduction efficace du nombre de comportements définis par la loi comme étant source de dérangement public, en l'occurrence des comportements matériels essentiellement individuels de nature à troubler le développement harmonieux des activités humaines et à réduire la qualité de vie des habitants d'une commune, d'un quartier, d'une rue d'une manière qui dépasse les contraintes normales de la vie sociale. Il s'agit en l'occurrence de formes légères de trouble à la tranquillité, à la sécurité, à la salubrité et à la propreté publiques.

Cela permet donc aux communes de la Zone de réprimer des comportements peu graves mais qui sont perçus dans la vie quotidienne comme particulièrement dérangeants.

De plus, il concerne également les matières relevant des missions de la Commune en vue d'assurer le bon respect des législations applicables :

1. en matière de voirie communale conformément au décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale,

2. en matière d'environnement suite au décret environnemental du 06/05/2019, applicable depuis le 01/07/2022.

Il s'agit donc d'un document de référence qui sert de code de bonne conduite pour tout citoyen de la Zone de police des HAUTS-PAYS.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver les modifications du livre I et du livre III du Règlement Général de Police pour la Zone des Hauts-Pays.

4. DIRECTION GENERALE - Zone de Police des Hauts-Pays - Autorisation préalable de principe pour l'installation et l'utilisation, de manière visible, de caméras mobiles, le cas échéant intelligentes (bodycams, drones, caméras embarquées, dashcams, smartphones, tablettes,...) par d'autres Zones de Police Locale sur le territoire de la commune – Approbation

Il est proposé au Conseil communal d'approuver l'autorisation d'installer et d'utiliser les caméras mobiles par d'autres Zones de Police Locale sur le territoire de la commune.

5. DIRECTION GENERALE - Centre sportif - Comptes annuels 2020 et 2021 – Information

Il est proposé au Conseil communal de prendre connaissance des comptes annuels 2020 et 2021 du Centre sportif.

6. DIRECTION GENERALE – Cellule Projets – Récapitulatif des subventions obtenues entre 2021 et 2022 – Information

Depuis janvier 2021, une gestion proactive en matière de recherche de subsides a été instaurée sous l'impulsion du Directeur général. La commune répond favorablement, autant que possible, aux différentes opportunités de subventions proposées par le Gouvernement wallon, mais aussi par le Fédéral et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les candidatures se sont multipliées, non sans succès, grâce à une gestion plus transversale de l'administration et une coordination plus efficace entre tous les services sous la houlette du Directeur général.

Nous constatons que cette réorganisation commence à porter ses fruits puisque de nombreux projets introduits par l'Administration communale ont été retenus par les différents pouvoirs subsidiaires.

En deux années, c'est un montant total de 4.625.831,76 euros qui a été octroyé à la commune entre janvier 2021 et décembre 2022.

Il est proposé au Conseil communal de prendre connaissance du tableau récapitulatif des subventions obtenues entre janvier 2021 et décembre 2022.

7. DIRECTION GENERALE - Cellule Projets - Appel à intérêt auprès des communes wallonnes pour le lancement des futurs marchés de concession dans le cadre du déploiement de bornes de chargement pour les véhicules électriques sur le domaine public par les Pouvoir locaux – Approbation

Dans le cadre de la mise en oeuvre d'une action de facilitation dans le déploiement de bornes de chargement pour véhicules électriques sur le domaine public par les pouvoirs locaux, le Ministre wallon de l'Energie, M. Philippe Henry, annonce le lancement d'un « Appel à intérêt auprès des communes wallonnes pour le lancement des futurs marchés de concession ».

Concrètement les communes intéressées sont amenées à communiquer avant le 15 février 2023 les endroits identifiés en collaboration avec leur Agence de développement territorial - l'IDEA pour Hensies - où les futurs points de recharge pourront être installés sur leur territoire communal. Il leur est aussi demandé de déléguer à leur Agence de développement territorial (IDEA) la gestion de la mise en place des bornes et la mission du marché de concession.

Aucune contribution ne sera à supporter par la commune tout au long de la durée décennale des futures concessions.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver l'Appel à intérêt lancé par le Ministre wallon de l'Energie auprès des communes wallonnes pour le lancement des futurs marchés de concession dans le cadre du déploiement des bornes pour les véhicules électriques.

8. DIRECTION FINANCIERE - Synthèse des avis de la Directrice financière pour l'année 2022 - Présentation au Conseil communal – Information

Le décret du 18/04/2013, publié au Moniteur belge en date du 20/08/2013, a modifié certaines dispositions du CDLD. Une de ces dispositions prévoit qu'une synthèse des avis de la Directrice financière doit être présentée au Conseil communal.

Il est proposé au Conseil communal de prendre connaissance de la synthèse des avis de la Directrice financière.

9. DIRECTION FINANCIERE - Service Finances - Budget 2023 - Arrêté Autorité de tutelle - Réformation – Information

Il est proposé au Conseil communal de prendre connaissance de l'arrêté du Ministre de tutelle, Christophe COLLIGNON, du 11 janvier 2023 réformant le budget 2023.

10. SERVICE TRAVAUX - Marché Public de services - Marché facture acceptée (marchés publics de faible montant) - Dépense impérieuse en l'absence de crédit budgétaire - Assainissement d'une voirie communale suite à un dépôt sauvage - Ratification de la décision du Collège du 9 janvier 2023 - Approbation

Un dépôt clandestin (12 cubis de 1.000 l) a été signalé sur le chemin du Trainage le 28 décembre 2022.

Ce dépôt était pollué (hydrocarbure, ...).

La police de l'environnement a été alertée et a demandé d'évacuer d'urgence le dépôt afin de limiter la pollution dans le sol.

Il s'agit d'une urgence impérieuse résultant d'événements imprévisibles.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la dépense en l'absence de crédit budgétaire pour l'assainissement du chemin du Trainage suite au dépôt sauvage.

11. SERVICE TRAVAUX - Marché Public de services - Marché facture acceptée (marchés publics de faible montant) - Dépense impérieuse en l'absence de crédit budgétaire - Analyse de sol suite à un dépôt sauvage au Chemin du Trainage - Ratification de la décision du Collège du 18 janvier 2023 – Approbation

Un dépôt clandestin (12 cubis de 1.000 l) a été signalé sur le chemin du Trainage le 28 décembre 2022.

La police de l'environnement a demandé d'évacuer le dépôt en urgence et de procéder à une analyse de sol après l'évacuation.

Il s'agit d'une urgence impérieuse et imprévisible.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la dépense en l'absence de crédit budgétaire pour l'analyse de sol suite au dépôt sauvage du chemin du Trainage.

12. SERVICE TRAVAUX - Règlement Complémentaire de Police - Avenue de l'Europe – Approbation

Le système de parking alterné dans l'entité a été abrogé. Le stationnement à l'avenue de l'Europe va poser problème si aucune mesure n'est définie (voirie étroite, nombreux véhicules, ...).

Suite à l'abrogation du stationnement alterné, il y a lieu d'imposer le stationnement à l'avenue de l'Europe afin d'éviter des problèmes de circulation (bus, ...).

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le Règlement Complémentaire de Police pour le stationnement à l'avenue de l'Europe.

13. SERVICE TRAVAUX - Règlement Complémentaire de Police - Abrogation PMR Coron Joisse – Approbation

Le Conseil communal du 14 septembre 2015 avait prévu un emplacement PMR au Coron Joisse face au n° 18. La personne étant décédé, l'emplacement PMR peut être abrogé.

Il est proposé au Conseil communal d'abroger le Règlement Complémentaire de Police pour l'emplacement PMR Coron Joisse.

14. SERVICE CADRE DE VIE / Urbanisme - Permis d'Urbanisme PU/2022/0039 - SC Intercommunale IDEA - Décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale - Mise en oeuvre de la ZAE dite "Porte des Hauts Pays" et du rond-point Nord sur le territoire des communes de Dour et de Hensies (D.IV.22) – Approbation

Permis d'urbanisme relatif à la mise en œuvre de la ZAE dite "Porte des Hauts Pays" et du rond-point Nord sur le territoire des communes de Dour et Hensies introduit par l'intercommunale IDEA.

Le projet comporte une création de voirie communale (y compris trottoirs et pistes cyclables) et une suppression de sentiers vicinaux.

En application du décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale et suite à la réception de l'avis du Conseil communal de la commune de Dour et de l'avis conforme du Collège provincial, le Conseil communal doit être sollicité en vue de statuer sur la demande.

La démarche vise l'ouverture de nouvelles voiries en vue de mettre en œuvre l'établissement et l'équipement d'une nouvelle zone d'activité économique sur le territoire de notre commune ainsi que sur celui de la Commune de Dour.

(Sont implantées sur notre commune, de plus petites parcelles permettant l'accueil de PME et d'industrie de gabarit moindre - les grandes parcelles ayant une position plus centrale)

L'ouverture de ces voiries est directement édictée par les besoins de développements économiques de la Région qui passent notamment par la viabilisation de terrains industriels équipés en vue de permettre l'installation d'entreprises.

Ce réseau permettra aux différents usagers (piétons, cyclistes, voitures et poids-lourds) de circuler aisément et en sécurité à travers le site.

S'agissant de voiries industrielles, divers travaux d'équipements (de voirie) tels que la mise en place d'égouttage, de câbles haute et basse tension, de distribution d'eau, de gaz moyenne pression, de fibres optiques (gaine), de téléphonie et d'éclairage public sont prévus pour desservir les parcelles.

Ces équipements et aménagements routiers et cyclo-piétons permettront aux communes concernées d'assumer leurs responsabilités en matière de propreté, de salubrité, de sûreté, de tranquillité, de convivialité et de commodité du passage dans les espaces publics.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le projet de création de la nouvelle voirie équipée de la ZAE.

15. SERVICE CADRE DE VIE - Développement local - Jeux de hasard - Renouvellement d'une licence - Le Passe-Temps, rue Ferrer n° 13 à HENSIES (Thulin) – Approbation

La loi sur les jeux de hasard prévoit, en son article 43/5, point 6, que les exploitants de jeux de hasard de classe IV (agences de paris) disposent d'une convention signée avec la commune du lieu de l'établissement afin de pouvoir obtenir l'octroi d'une licence de classe F2 (licence qui permet l'exploitation d'une agence de paris) ou d'un renouvellement de cette licence par la Commission des Jeux de Hasard, et ce, depuis le mois de mai 2021.

En collaboration avec l'Union Professionnelle des Agences de Paris (UPAP), l'Union des Villes et Communes de Wallonie met à disposition de ses membres un modèle de convention.

Le point de vente mentionné sous rubrique et situé sur le territoire de la commune, avait obtenu le 02/09/2020 une licence de classe F2 numérotée FB-116598 et d'une validité de trois ans.

La licence expirant le 02/09/2023, les documents nécessaires au renouvellement de cette licence sont :

- L'avis du Bourgmestre sur l'exploitation de ce point de vente. Conformément à la note informative publiée par la Commission des Jeux de Hasard le 18 septembre 2013, cet avis doit être donné par le biais d'un document homologué par la Commission des Jeux de Hasard ;
- une convention entre la SA « Derby » et la commune, conformément à l'article 43/5 de la Loi du 7 mai 1999 modifié par les articles 23 §1 et 24 de la Loi du 7 mai 2019.

Cette convention doit être approuvée par le Conseil communal.

L'avis de la Police a été sollicité et celui-ci ne relève aucune objection au renouvellement de la licence.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le renouvellement de la licence de jeux de hasard au Passe-Temps.

16. SERVICE ENSEIGNEMENT - Service Extrascolaire - Renouvellement de la convention avec l'ASBL Femmes immigrées et culture – Approbation

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le renouvellement de la convention avec l'asbl Femmes immigrées et culture.

POUR LE COLLEGE COMMUNAL

(s) Michaël Flasse
Le Directeur général

(s) Eric Thiébaud
Le Bourgmestre